

Comité National de Secours et d'Alimentation

AIDE ET PROTECTION
aux sans-travail nécessiteux

ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

Sixième Rapport
présenté au Comité d'Arrondissement
le 18 décembre 1915
par son président, M. Ernest MAHAIM,
----- professeur à l'Université. -----



LIÈGE
IMPRIMERIE BÉNARD, SOCIÉTÉ ANONYME
13, rue Lambert-le-Bègue, 13
1916

COMITÉ NATIONAL DE SECOURS ET D'ALIMENTATION

AIDE ET PROTECTION AUX CHÔMEURS

COMPOSITION DU COMITÉ GÉNÉRAL DE L'ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

M. VAN HOEGAERDEN, Membre de la Chambre des Représentants,
Président du Comité provincial de Secours et d'Alimentation,
à Liège.

COMITÉ EXÉCUTIF

Président :

M. ERNEST MAHAÏM, Professeur à l'Université, à Cointe (Sclessin).

Vice-Présidents :

MM. CHARLES DE PONTIÈRE, Membre de la Chambre des Représentants, à Sarolay-Argenteau ;

XAVIER NEUJEAN, Membre de la Chambre des Représentants, à Liège ;

LÉON TROCLET, Membre de la Chambre des Représentants, à Liège.

Secrétaires :

MM. AUGUSTE FRANCOTTE, Président de l'Union des Fabricants d'Armes, à Liège ;

JOS. TRUFFAUT, Directeur du Mont-de-Piété, à Liège.

Trésorier :

M. PAUL HANQUET, Fabricant d'armes, à Liège.

Membres :

M^{lle} FICHER, Secrétaire de l'Union professionnelle de l'Aiguille, à Liège ;

MM. EUG. CORMAUX, Secrétaire des OEuvres sociales, à Liège ;
DEWINTER, Président de la Fédération neutre des Sociétés de Secours mutuels de l'arrondissement de Liège, à Sclessin ;

FREDO GOEBEL, Industriel, Président de la Bourse du Travail, à Liège ;

FRANÇOIS GRISARD, Echevin à Grivegnée ;

LOUIS LAIRESSE, Secrétaire de la Fédération neutre des Sociétés de Secours mutuels de l'arrondissement de Liège, à Liège ;

LAPAILLE, Secrétaire de la Section liégeoise de la Centrale de la Pierre, à Poulseur ;

NAGANT, Industriel, à Liège ;

G. TRASENSTER, Directeur général de la Société anonyme d'Ougrée-Marihaye, à Ougrée ;

YEANSSENNE, Secrétaire de la Fédération des Syndicats d'Ouvriers Mineurs, à Liège.

MEMBRES DU COMITÉ GÉNÉRAL

- MM. AMÉDÉE ADAM, Président de la Chambre syndicale des Transports, à Liège ;
PH. BANNEUX, Directeur-Gérant des Charbonnages du Horloz, à Liège ;
F. BOCLINVILLE, Employé communal, à Vottem ;
ALEX. BOUVY, Président de la Bourse aux Cuirs, à Liège ;
JULIEN DELAITE, Conseiller provincial et communal, à Liège ;
DEPAS, Secrétaire du Foyer de l'Ouvrier, à Liège ;
CHARLES DESOER, Président de la Chambre syndicale des Imprimeurs, à Liège ;
DUPONT, Maître de carrières, à Liège ;
F. EYMAEL, Conseiller provincial, à Liège ;
JEAN FRANCOTTE, Conseiller communal, à Montegnée ;
GILLES GÉRARD, Echevin ff. de Bourgmestre, à Vottem ;
GÉRARD, Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, à Liège ;
GASTON GRÉGOIRE, Député permanent, à Liège ;
MICHEL HOUGE, Echevin ff. de Bourgmestre, à Wandre ;
THONON, Conseiller communal, à Liège.
JANSSENS, Maître carrier, à Liège :
GUSTAVE KLEYER, Bourgmestre de la Ville de Liège ;
ALFRED LABOULLE, Député permanent, à Liège ;
THÉODORE LAMBION, Conseiller communal, à Bressoux ;
LECHAT, Industriel, à Liège ;
CH. NOIRFALISE, Conseiller communal, à Liège ;
HUBERT ROGISTER, Métallurgiste, à Liège ;
LOUIS RUTTEN, Conseiller communal, à Liège ;
JULES SEELIGER, Echevin de la Ville de Liège ;
THIMISTER, Pharmacien, à Liège ;
L'Abbé WARNOTTE, Aumônier des Filles de la Croix, à Liège ;
WILLEMS, Directeur de la Bourse du Travail, à Liège.
-

SIXIÈME RAPPORT

PRÉSENTÉ

AU COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

LE 18 DÉCEMBRE 1915

Messieurs,

Il y a six semaines, je vous exposais la marche de nos opérations jusqu'à la douzième quinzaine de paiement, se terminant le 2 octobre.

Nous sommes à même d'y joindre aujourd'hui les résultats des quatre quinzaines suivantes, se terminant le 27 novembre.

Ils se caractérisent par une augmentation générale, faible encore, mais continue.

Le nombre des chômeurs de l'arrondissement est passé de 47.615 à 48.176, soit une augmentation de 2 pour cent environ. S'il n'atteint pas encore le chiffre du recensement du 15 février, il continue à s'en rapprocher. Cependant, il reste au-dessous de ceux des autres arrondissements, et ne forme que 8,8 pour cent de la population totale et 32,6 pour cent de la population ouvrière.

La cause principale de cette augmentation est évidemment l'approche du mauvais temps. Les chômeurs qui avaient pu trouver occasionnellement du travail à la campagne, manquaient de nouveau d'ouvrage. D'autre part, certains ouvriers des transports privés ont reparu sur nos listes à la quinzième quinzaine.

Le nombre des ménagères et celui des enfants ont subi une hausse corrélative. Le premier se monte à 24.527, le second à 32.753. Nous savons que le premier est supérieur d'une vingtaine de pour cent à celui du recensement, tandis que celui des enfants est d'une quinzaine de pour cent inférieur.

Le total des personnes secourues était, au 27 novembre, de 105.956, soit 18,9 pour cent de la population totale.

La Ville de Liège mérite d'arrêter notre attention. Le nombre des chômeurs y est aussi en progression pendant les trois premières quinzaines considérées, mais reste stationnaire à la seizième. L'augmentation reste d'ailleurs identique à celle de l'arrondissement tout entier.

Il y avait, au 27 novembre, 17.329 chômeurs, ce qui représente 10 pour cent de la population totale et 40,5 pour cent de la population ouvrière.

Ces proportions sont supérieures à celles de l'arrondissement. La raison me paraît en être dans ce fait que le nombre des artisans ou des personnes exerçant de petits métiers est plus fort dans une ville comme Liège que dans les autres localités. Comme ces personnes ne sont pas comprises dans le chiffre du recensement industriel qui nous sert de comparaison, il en résulte que la proportion paraît légèrement défavorable pour la Ville de Liège.

Il ne faut pas oublier non plus que les industries qui ne chôment pas, et tout particulièrement l'industrie houillère, se trouvent en dehors de la ville. Il est intéressant de constater qu'en nommant les localités où le chômage n'atteint pas dix pour cent de la population ouvrière, on nomme précisément les localités où la majeure partie des ouvriers est formée d'ouvriers mineurs. Ce sont : Alleur, 7,6 ; Evegnée, 7,5 ; Grâce-Berleur, 4,6 ; Horion-Hozémont, 7,7 ; Micheroux, 4,5 ; Montegnée, 5,3 ; Queue-du-Bois, 8,9 ; Saint-Nicolas, 5,1 ; Soumagne, 8,2 ; Velroux, 6,7 ; Voroux lez-Liers, 9,3.

Et si nous allons jusque 15 pour cent, nous pouvons ajouter : Ans, 14,5 ; Awirs, 14,1 ; Flémalle-Grande, 10,2 ; Glain, 12,9 ; Melen, 12,8 ; Mons, 12,2 ; Retinne, 10,9 ; Tilleur, 14,4.

Il est vrai, d'autre part, qu'on trouve les proportions maxima dans les campagnes, et notamment dans les villages où les armuriers sont nombreux, tels : Barchon, 70,1 ;

ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

I. — NOMBRE DE CHOMEURS.

DATES	Nombre de chômeurs	Proportion p. c. du nombre des chômeurs		Proportion p. c.	
		du recense- ment 15 février	de la quinzaine précédente	de la population au 31-12-13	du nombre des ouvriers et employés au 31-12-10
15 février. Recensement.	51.269	100	—	9,3	34,4
<i>Chômage total seul:</i>					
1 ^{er} q. du 19 avril au 1 ^{er} mai	42.754	83,4	—	7,7	28,7
2 ^e » du 3 au 15 mai . . .	42.904	83,7	100,4	7,7	28,8
3 ^e » du 17 au 29 mai . . .	39.604	77,3	92,4	7,1	26,6
<i>Chômage total et partiel:</i>					
4 ^e q. du 31 mai au 12 juin.	46.451	90,6	117,3	8,2	31,1
5 ^e » du 14 au 26 juin . . .	48.978	95,3	105,4	8,8	32,9
6 ^e » du 27 juin au 10 juil.	48.823	95	99,7	8,8	32,8
7 ^e » du 12 au 24 juillet . .	48.765	94,9	99,8	8,8	32,7
8 ^e » du 26 juillet au 7 août	49.909	97,3	102,3	9	33,5
9 ^e » du 9 au 21 août . . .	50.189	97,9	100,6	9,1	33,7
10 ^e » du 23 août au 4 sept.	48.889	95,3	97,4	8,8	32,8
11 ^e » du 6 au 18 septembre	48.141	93,8	98,3	8,7	32,3
12 ^e » du 20 sept. au 2 oct.	47.798	93,2	99,3	8,6	32,1
13 ^e » du 4 au 16 octobre . .	47.615	92,9	99,6	8,6	32
14 ^e » du 18 au 30 octobre .	47.917	93,5	100,6	8,6	32,2
15 ^e » du 1 ^{er} au 13 novembre	48.613	94,8	101,4	8,8	32,6
16 ^e » du 15 au 27 novembre	48.679	94,9	100,1	8,8	32,6

II. — MÉNAGÈRES ET ENFANTS.

DATES .	Nombre de ménagères	Proportion p. c. du nombre de ménagères		Nombre d'enfants	Proportion p. c. du nombre d'enfants	
		du recen- sement 15 février	de la quinzaine précédente		du recen- sement 15 février	de la quinzaine précédente
15 février. Recensement .	19.682	100	—	37.444	100	—
<i>Chômage total seul:</i>						
1 ^{er} q. du 19 avril au 1 ^{er} mai	17.861	90,7	—	24.300	64,9	—
2 ^e » du 3 au 15 mai . . .	18.244	92,7	102,1	24.860	66,4	102,3
3 ^e » du 17 au 29 mai . . .	17.865	90,7	97,9	24.217	64,8	97,4
<i>Chômage total et partiel:</i>						
4 ^e » du 31 mai au 12 juin.	22.779	115,7	127,5	30.259	80,8	124,9
5 ^e » du 14 au 26 juin . . .	24.583	124,8	107,9	32.592	87	107,7
6 ^e » du 27 juin au 10 juil.	24.612	125	101,1	32.746	87,4	100,4
7 ^e » du 12 au 24 juillet . .	25.243	128,2	102,6	33.623	89,8	102,7
8 ^e » du 26 juill. au 7 août	25.180	127,9	99,7	33.393	89,4	99,3
9 ^e » du 9 au 21 août . . .	25.338	128,7	100,6	33.699	89,9	100,9
10 ^e » du 23 août au 4 sept.	24.459	124,3	96,5	32.352	86,4	96
11 ^e » du 6 au 18 septembre	24.069	122,3	98,4	31.996	85,5	98,9
12 ^e » du 20 sept. au 2 oct.	23.749	120,7	98,7	31.490	84,1	98,4
13 ^e » du 4 au 16 octobre . .	23.592	119,9	99,3	31.426	83,9	99,8
14 ^e » du 18 au 30 octobre .	23.681	120,3	100,4	31.602	84,4	100,5
15 ^e » du 1 ^{er} au 13 nov. . .	24.151	122,7	102,—	32.133	85,8	101,6
16 ^e » du 15 au 27 nov. . .	24.526	124,6	101,6	32.756	87,5	101,9

III. — TOTAUX : Chômeurs, ménagères et enfants

DATES	Nombre de personnes secourues	Proportion p. c. du nombre de personnes secourues		Proportion p. c. de la population au 31-12-13
		du recensement 15 février	de la quinzaine précédente	
15 février. Recensement	108.395	100	—	19,6
<i>Chômage total seul :</i>				
1 ^e q. du 19 avril au 1 ^{er} mai	84.915	78,3	—	15,3
2 ^e » du 3 au 15 mai	86.008	79,3	101,3	15,5
3 ^e » du 17 au 29 mai	81.686	75,3	94,9	14,7
<i>Chômage total et partiel :</i>				
4 ^e » du 31 mai au 12 juin	99.489	91,8	121,8	18
5 ^e » du 14 au 26 juin	106.153	97,9	106,7	19,2
6 ^e » du 27 juin au 10 juil.	106.181	98	100	19,2
7 ^e » du 12 au 24 juillet	107.631	99,3	101,3	19,4
8 ^e » du 26 juil. au 7 août.	108.482	100,1	100,8	19,6
9 ^e » du 9 au 21 août	109.226	100,8	100,7	19,7
10 ^e » du 23 août au 4 sept.	105.700	97,5	96,8	19,1
11 ^e » du 6 au 18 septembre	104.206	96,1	98,6	18,8
12 ^e » du 20 sept. au 2 oct.	103.037	95	98,9	18,6
13 ^e » du 4 au 16 octobre	102.633	94,7	99,6	18,5
14 ^e » du 18 au 30 octobre.	103.200	95,2	100,5	18,6
15 ^e » du 1 ^{er} au 13 novembre	104.897	96,8	101,6	18,9
16 ^e » du 15 au 27 novembre	105.961	97,7	101	19,1

COMITÉ LOCAL DE LA VILLE DE LIÈGE.

I. — NOMBRE DE CHOMEURS.

DATES	Nombre de chômeurs	Proportion p. c. du nombre de chômeurs		Proportion p. c.	
		du recensement 15 février	de la quinzaine précédente	de la population totale au 31-12-13	Nombre des ouvriers et employés au 31-12-10
15 février. Recensement	13.557	100	—	7,8	31,7
<i>Chômage total seul.</i>					
1 ^e q. du 19 avril au 1 ^{er} mai	13.351	98,5	—	7,7	31,3
2 ^e » du 3 au 15 mai	14.325	105,7	107,3	8,3	33,5
3 ^e » du 17 au 29 mai	13.385	98,7	93,4	7,7	31,3
<i>Chômage total et partiel :</i>					
4 ^e » du 31 mai au 12 juin.	16.828	124,1	125,7	9,7	39,4
5 ^e » du 14 au 26 juin . .	17.414	128,4	103,5	10,1	40,8
6 ^e » du 28 juin au 10 juil.	17.693	130,5	101,6	10,2	41,4
7 ^e » du 12 au 24 juillet .	17.800	131,3	100,6	10,3	41,7
8 ^e » du 26 juil. au 7 août.	17.642	130,1	99,1	10,2	41,3
9 ^e » du 9 au 21 août . . .	17.521	129,2	99,3	10,1	41
10 ^e » du 23 août au 4 sept.	17.314	127,7	98,8	10	40,5
11 ^e » du 6 au 18 septembre	17.116	126,2	98,8	9,9	40,1
12 ^e » du 20 sept. au 2 oct.	17.101	126,1	99,9	9,9	40
13 ^e » du 4 au 16 octobre .	17.075	125,9	99,8	9,9	40
14 ^e » du 18 au 30 octobre.	17.079	125,9	100	9,9	40
15 ^e » du 1 ^{er} au 13 nov. . .	17.324	127,8	101,4	10	40,5
16 ^e » du 15 au 27 nov. . .	17.329	127,8	100	10	40,5

II. - MÉNAGÈRES ET ENFANTS

DATES	Nombre de ménagères	Proportion p. c. du nombre de ménagères		Nombre d'enfants	Proportion p. c. du nombre d'enfants	
		du recen- sement 15 février	de la quinzaine précédente		du recen- sement 15 février	de la quinzaine précédente
15 février. Recensement.	4 536	100	—	7.246	100	—
<i>Chômage total seul :</i>						
1 ^e q. du 19 avril au 1 ^{er} mai	5.097	112,4	—	6.536	90,2	—
2 ^e » du 3 au 15 mai	5.643	124,4	110,7	7.223	99,7	110,5
3 ^e » du 17 au 29 mai	5.562	122,6	98,6	6.983	96,4	96,7
<i>Chômage total et partiel:</i>						
4 ^e q. du 31 mai au 12 juin	7.499	165,3	134,8	9.183	126,7	131,5
5 ^e » du 14 au 26 juin	7.785	171,6	103,8	9.564	132,	104,1
6 ^e » du 28 juin au 10 juill.	7.897	174,1	101,4	9.727	134,2	101,7
7 ^e » du 12 au 24 juillet	7 948	175,2	100,6	9.806	135,3	100,8
8 ^e » du 26 juill. au 7 août	7.857	173,2	98,8	9.652	133,2	98,4
9 ^e » du 9 au 21 août	7.809	172,1	99,2	9.514	131,3	98,6
10 ^e » du 23 août au 4 sept.	7.646	168,6	97,9	9,292	128,2	97,7
11 ^e » du 6 au 18 septemb.	7.543	166,3	98,6	9,223	127,3	99,2
12 ^e » du 20 sept. au 2 oct.	7.489	165,1	99,3	9,096	125,5	98,6
13 ^e » du 4 au 16 octobre	7.441	164	99,3	9.075	125,2	99,8
14 ^e » du 18 au 30 octobre.	7.431	163,8	99,9	9,042	124,8	99,6
15 ^e » du 1 ^{er} au 13 novemb.	7.564	166,7	101,8	9,176	126,6	101,5
16 ^e » du 15 au 27 novemb.	7.560	166,7	100	9,176	126,6	100

III. TOTAUX : Chômeurs, ménagères et enfants

DATES	Nombre de personnes secourues	Proportion p. c. du nombre de personnes secourues		Proportion p. c. de la population au 31-12-13
		du recensement 15 février	de la quinzaine précédente	
15 février. Recensement	25.339	100	—	—
<i>Chômage total seul :</i>				
1 ^e q. du 19 avril au 1 ^{er} mai	24.984	98,6	—	14,5
2 ^e » du 3 au 15 mai	27.191	100,3	108,8	15,7
3 ^e » du 17 au 29 mai	25.930	102,3	95,4	15
<i>Chômage total et partiel:</i>				
4 ^e q. du 31 mai au 12 juin	33.510	132,2	129,2	19,4
5 ^e » du 14 au 26 juin	34.763	137,2	103,7	20,1
6 ^e » du 28 juin au 10 juil.	35.317	139,4	101,6	20,5
7 ^e » du 12 au 24 juil.	35.554	140,3	100,7	20,6
8 ^e » du 26 juil. au 7 août	35.151	138,7	98,9	20,4
9 ^e » du 9 au 21 août	34.844	137,5	99,1	20,2
10 ^e » du 23 août au 4 sept.	34.252	135,2	98,3	19,8
11 ^e » du 6 au 18 septembre	33.882	133,7	98,9	19,6
12 ^e » du 20 sept. au 2 oct.	33.686	132,9	99,4	19,5
13 ^e » du 4 au 16 octobre	33.591	132,6	99,7	19,4
14 ^e » du 18 au 30 octobre.	33.552	132,4	99,6	19,4
15 ^e » du 1 ^{er} au 13 novembre	34.064	134,4	101,5	19,7
16 ^e » du 15 au 27 novembre	34.065	134,4	100	19,7

Dalhem, 84,1 ; Mortier, 94,9 ; Mortroux, 125 ; Nessonvaux, 81,8. Mais ici, il s'agit de petits nombres, et par conséquent les chiffres proportionnels perdent leur signification, parce que la "précision,, des observations diminue.

Revenant à la ville de Liège, disons que la hausse des nombres des ménagères et des enfants correspond à celle des chômeurs, et que le total des personnes secourues, 34.065, représente 19,7 pour cent de la population totale, chiffre qui se rapproche beaucoup plus de celui de l'arrondissement (19,1) que le chiffre proportionnel à la population ouvrière.

Si nous passons maintenant à la comparaison de notre arrondissement avec les autres, nous constatons, au contraire, pour les deux quinzaines dont nous possédons les résultats, c'est-à-dire la treizième et la quatorzième, une faible diminution.

Pour l'arrondissement de Verviers, le nombre des chômeurs passe, de 26.378, le 16 octobre, à 24.840 le 13 novembre, fin de la quatorzième quinzaine, soit une diminution de près de 6 pour cent.

Elle est plus faible dans l'arrondissement de Huy, où la différence entre le chiffre de la treizième quinzaine, qui était 10.294 et celui de la quatorzième, 9.998, n'est que de 2,8 pour cent.

Pour l'arrondissement de Waremme, au contraire, elle est plus forte : 4.441 chômeurs étaient inscrits à la treizième quinzaine, 4.054 à la quatorzième ; soit près de 9 pour cent en moins.

C'est évidemment la diversion opérée par des travaux agricoles de fin d'été, et notamment l'arrachage des betteraves et la mise en marche des sucreries, qui explique cette diminution.

Sommes distribuées.

Le tableau suivant complète le tableau correspondant de mon dernier rapport.

SECOURS DISTRIBUÉS

DATES	Secours revenant aux Chômeurs et à leur famille		Part à charge du Comité National
	théoriquement	payés	
1 ^{re} quinzaine . . .	334.407,—	332.153,50	298.938,50
2 ^{me} » . . .	337.016,—	336.739,50	303.065,55
3 ^{me} » . . .	315.436,—	315.203,—	283.682,70
4 ^{me} » . . .	362.560,—	332.419,80	299.177,82
5 ^{me} » . . .	400.209,—	335.802,—	302.221,80
6 ^{me} » . . .	399.520,—	333.887,—	300.498,30
7 ^{me} » . . .	401.942,—	338.557,—	304.701,30
8 ^{me} » . . .	408.387,—	339.721,28	305.749,15
9 ^{me} » . . .	410.847,—	340.795,05	306.715,55
10 ^{me} » . . .	399.063,—	335.784,36	302.205,92
11 ^{me} » . . .	353.049,—	329.597,80	296.638,02
12 ^{me} » . . .	389.525,—	327.213,75	294.492,38
13 ^{me} » . . .	387.892,—	327.733,—	294.959,70
14 ^{me} » . . .	390.147,—	329.078,70	296.170,83
15 ^{me} » . . .	390.354,—	334.061,—	300.654,90
16 ^{me} » . . .	398.408,—	339.198,30	305.278,47

SECOURS MOYENS DISTRIBUÉS

	frs	PAR CHOMEUR	PAR PERSONNE SECOURUE
1 ^{re} quinzaine		7,77	3,91
2 ^{me} »	»	7,85	3,92
3 ^{me} »	»	7,96	3,85
4 ^{me} »	»	7,16	3,34
5 ^{me} »	»	6,85	3,16
6 ^{me} »	»	6,83	3,14
7 ^{me} »	»	6,96	3,14
8 ^{me} »	»	6,80	3,13
9 ^{me} »	»	6,79	3,12
10 ^{me} »	»	6,86	3,17
11 ^{me} »	»	6,84	3,16
12 ^{me} »	»	6,84	3,17
13 ^{me} »	»	6,65	3,19
14 ^{me} »	»	6,86	3,18
15 ^{me} »	»	6,97	3,23
16 ^{me} »	»	6,97	3,23

On y voit que les sommes distribuées aux sans-travail augmentent un peu : 6.328 francs en trois quinzaines. Mais il est intéressant de constater que la différence entre l'indemnité théorique et celle versée réellement s'atténue. Peut-être y a-t-il plus de chômeurs totaux, ou les salaires gagnés par les chômeurs partiels sont-ils moins importants.

Il en résulte naturellement que l'indemnité moyenne se relève. Par chômeur, elle est de 6 fr. 65 à la treizième quinzaine, de 6,86 à la quatorzième, de 6,97 à la dernière. Par personne secourue, elle passe de 3,19 à 3,18, puis à 3 fr. 23.

Statistique professionnelle.

Depuis le début de notre fonctionnement, nous nous rendons compte de la nécessité de connaître la répartition professionnelle des chômeurs. Nous sommes à même de nous en faire une idée aujourd'hui, grâce à un relevé spécial qui a été opéré pour la douzième quinzaine, se terminant le 2 octobre dernier.

Il est bon de dire que ce travail, qui est considérable, ne peut être fait qu'occasionnellement. En effet, les listes d'émargement, conformes au modèle de Bruxelles, qui nous sont remises chaque quinzaine par les Comités locaux n'indiquent pas la profession des chômeurs. Mais, même si elles portaient cette indication, ce serait encore au service central qu'incomberait le travail de dépouillement, car dans une statistique de ce genre, on ne peut laisser aux Comités locaux le soin de classer les unités par groupes professionnels ; il faut, en effet, une identité de vue complète pour que le travail ait quelque valeur.

Le dépouillement des formulaires fournis par les Comités locaux pour la douzième quinzaine offre certaines difficultés.

Afin de pouvoir donner une signification à nos résultats, nous devons forcément les comparer à ceux du *Recensement industriel* opéré par le Gouvernement le 31 décembre 1910, et dont les premiers volumes ont paru en 1913.

Malheureusement, cela ne peut pas se faire d'une façon complète. D'une part, notre règlement admet à nos listes les artisans, qui ne sont pas repris au recensement. D'autre part, les indications fournies par les Comités locaux ont souvent manqué de la précision nécessaire. Ainsi, ils se sont souvent bornés à qualifier un chômeur « d'ouvrier d'usine, de manœuvre, d'employé », tandis qu'au recensement les individus ainsi qualifiés étaient rattachés à l'établissement où ils étaient occupés et classés dans le groupe de celui-ci. En outre, dans un petit nombre de cas, certaine ambiguïté peut subsister quant à la nature de la profession indiquée.

Je signale ces déficiences par scrupule d'honnêteté de statisticien et aussi pour qu'on les excuse. Nous ne sommes pas outillés comme une administration publique ; nous ne pouvons demander aux Comités locaux des écritures, des vérifications, des enquêtes supplémentaires et nous ne disposons que d'un personnel restreint.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons rapprocher dans une certaine mesure notre relevé du recensement.

Le tableau des pages 17 et 18 donne les résultats d'ensemble pour l'arrondissement. Considérons-les d'abord en eux-mêmes.

Les chômeurs de l'industrie sont, naturellement, de beaucoup les plus nombreux : 45.312, contre 2.482 chômeurs du commerce.

Le chiffre le plus fort, qui frappe par son importance, est celui des industries des métaux : il est de 12.460 chômeurs, et forme 27 pour cent du total.

On notera qu'il s'agit de toutes les industries des métaux, y compris donc l'industrie du zinc, qui est encore en grande partie en activité ; mais ce nombre mesure surtout la crise de la grande industrie du fer, la gloire de notre bassin industriel.

Nous avons pu distinguer les ouvriers armuriers. Ils entrent dans le chiffre cité pour plus de la moitié : 6.646, et comme il n'y a guère d'ouvriers de cette profession en dehors

de l'arrondissement de Liège, nous avons ainsi une idée du nombre de ces ouvriers restés dans le pays et atteints par le chômage.

Il est hors de doute que le nombre de 45.312, si considérable, doit encore être grossi d'une quantité de chômeurs appelés, dans notre relevé, ouvriers d'usine, manœuvres, autres ouvriers, et même mécaniciens, machinistes ou chauffeurs. Combien de ces « non-classés » ne devraient-ils pas être rattachés à un établissement métallurgique ?

Après les industries des métaux, viennent celles du vêtement, qui comptent 6.212 chômeurs. On sait que les couturières travaillant à la journée pour des particuliers n'y sont pas comprises, mais ce nombre comprend tous les ouvriers et ouvrières travaillant pour les magasins de confections, de lingerie, les chapeliers et les tresseuses de paille, etc.

L'industrie de la construction vient ensuite, avec 4.512 chômeurs. Maçons, rejointoyeurs, charpentiers, plafonneurs, peintres, etc., ont été également fort éprouvés par la crise. On peut dire que pendant de longs mois, l'industrie du bâtiment a été complètement arrêtée et qu'elle est encore paralysée, bien qu'une certaine reprise ait eu lieu dans ces derniers temps. Au moment où se place notre relevé, le chômage saisonnier ordinaire ne se faisait pas encore sentir.

Les carrières fournissent 2.427 chômeurs ; puis viennent les industries verrières, avec 1.363 chômeurs. On sait qu'ici, l'arrêt a été complet dès le début des hostilités.

Bien que l'industrie des mines soit restée en activité, elle inscrit encore 1.254 chômeurs dans notre relevé, chiffre très restreint, comme nous allons le voir, par rapport au nombre total d'ouvriers occupés.

Il en est de même des transports, qui comptent 1.252 chômeurs.

Le groupe du bois et de l'ameublement vient ensuite avec 1.095 sans-travail.

Les autres industries ne comptent pas 1.000 unités au tableau ; nous n'en poursuivrons pas l'examen détaillé.

Nous avons hâte, en effet, de mesurer l'importance relative du chômage, en comparant nos nombres avec ceux de l'occupation normale.

Nos 45.312 chômeurs de l'industrie représentent 32,4 pour cent de l'ensemble des ouvriers et employés repris au recensement de 1910.

Les industries qui dépassent notablement ce taux sont les suivantes :

Tout d'abord, les industries d'art et de précision, qui viennent en tête avec 79,2 pour cent de chômeurs. Remarquons seulement qu'il s'agit de nombres relativement faibles : 291 sans-travail sur 380.

Vient ensuite l'industrie du vêtement : 70,3 pour cent de sans-travail. Mais ici, il faut dire qu'à côté des ouvriers et employés proprement dits, qui sont 8.837, le recensement révèle 6.935 patrons. Il est clair que parmi ceux-ci se trouvent nombre d'artisans qui, sans travail, ont droit de figurer sur nos listes.

Je saute l'industrie de la pêche, qui devrait venir ensuite avec 66,7 pour cent de chômeurs, parce qu'il ne s'agit que de 2 unités sur 3.

Plus sérieux est le chômage dans les industries de la construction, qui s'établit à 57,2 pour cent, avec 4.512 sans-travail sur 7.883.

Ensuite, se rangent des industries à faible effectif : celles des peaux et cuirs (48,4 pour cent) et du papier (47,4 pour cent). Les carrières, avec leurs 2.427 chômeurs, comptent 47 pour cent ; les industries du livre, 44,8. Enfin, les industries verrières accusent 34,3 pour cent de sans-travail. La faiblesse de ce nombre étonnera, au premier abord, puisque les verreries, les cristalleries et gobeletteries sont en chômage complet. Mais on réfléchira que ne figurent sur nos listes que les chômeurs répondant aux conditions du règlement, c'est-à-dire

nécessiteux, et dans la petitesse du chiffre en question, on verra l'effet de la générosité de certain grand établissement, dont les secours mettent le personnel à l'abri du besoin.

Les autres groupes d'industrie sont en dessous de la moyenne, même les industries des métaux, dont les 12.460 chômeurs ne représentent que 23,3 pour cent des ouvriers occupés en 1910. Il est vrai qu'il suffirait que la moitié de nos ouvriers non classés fussent des métallurgistes pour que la proportion atteignît la moyenne.

Parmi les industries les moins éprouvées, à s'en tenir à notre relevé, se trouvent les industries chimiques (12,7 pour cent), les textiles (11,8) et, naturellement, celles des mines, dont les 1.254 chômeurs ne forment que 3,6 pour cent de l'effectif total.

Telles sont les considérations générales que me suggèrent les industries proprement dites.

Je ne passerai pas en revue, Messieurs, de la même façon les groupes du commerce pour deux raisons. La première, c'est qu'il s'agit de petits nombres, donc peu significatifs pour les groupes du recensement, et la seconde, c'est que les unités non classées du relevé sont de beaucoup les plus nombreuses. Ce sont les voyageurs (286), les demoiselles de magasins (457) et les employés de commerce, qui sont 1.083 sur nos listes.

Il faudrait maintenant s'occuper de la répartition géographique des chômeurs classés par profession. Mais je craindrais d'abuser de votre patience, d'autant plus que cette étude sera plus intéressante, quand nous aurons les résultats du relevé pour toute la province.

Il n'y a guère que pour les armuriers que nous sommes à même d'établir un cartogramme intéressant parce qu'ils sont concentrés dans notre arrondissement.

Le Comité National nous a demandé de distinguer les chômeurs totaux des chômeurs partiels.

ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

I. — INDUSTRIE.

GROUPES D'INDUSTRIES		CHOMEURS			Pour cent par groupe d'industrie
		Complets	Partiels	Total	
I.	Pêche	1	1	2	66,7
II.	Mines	531	723	1254	3,6
III.	Carrières	1403	1024	2427	47,-
IV.	Métaux	3381	2433	5814	23,3
	Armuriers	5678	968	6646	
V.	Céramiques	103	17	120	23,4
VI.	Verrières	1135	228	1363	34,3
VII.	Chimiques	168	84	252	12,7
VIII.	Alimentaires	557	196	753	24,6
IX.	Textiles	105	80	185	11,8
X.	Vêtements	5190	1022	6212	70,3
XI.	Construction	3430	1082	4512	57,2
XII.	Bois et ameublement	870	225	1095	20,1
XIII.	Peaux et cuirs	438	283	721	48,4
XIV.	Tabacs	77	67	144	16,2
XV.	Papier	103	17	120	47,4
XVI.	Livre	473	154	627	44,8
XVII.	Art et précision	255	36	291	79,2
XVIII.	Transports	856	396	1252	14,6
N'ayant pu être classés dans un groupe du recensement :					
	Electriciens	205	170	375	
	Mécaniciens	393	187	580	
	Machinistes et chauffeurs	332	359	691	
	Ouvriers d'usine	2756	2032	4788	
	Manceuvres	2146	1282	3428	
	Autres ouvriers	258	120	378	
	Employés de l'industrie	163	86	249	
	Employés en général	634	204	838	
	Horticulture	57	24	81	
	Forestières	55	59	114	
		31750	13562	45312	

II. COMMERCE.

VENTE DES PRODUITS DES INDUSTRIES	CHOMEURS			Pour cent par groupe de commerce
	Complets	Partiels	Total	
Mines et carrières	2	—	2	1,1
Métaux	—	—	—	—
Céramiques et verreries . .	—	—	—	—
Chimiques	1	—	1	0,2
Alimentaires	14	1	15	0,7
Textiles et vêtements . . .	4	—	4	0,3
Bois, ameublement, construc- tion	4	2	6	1,9
Peaux et cuirs	—	—	—	—
Tabac	—	—	—	—
Papier	—	—	—	—
Art et précision	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—
Banques et crédits	25	6	31	6,7
Assurances	47	8	55	13,3
Industrie hôtelière	200	36	236	26,-
Divertissements publics . .	93	6	99	122,2
Divers non classés	191	16	207	—
Voyageurs	243	43	286	—
Demoiselles de magasin .	355	102	457	—
Employés de commerce . .	781	302	1083	—
TOTAUX	1960	522	2482	30,6

Nous comptons ainsi, dans l'industrie, 31.750 chômeurs complets, et 13.562 chômeurs partiels. Dans le commerce, 1.960 complets et 522 partiels. Au total, sur 47.794 chômeurs, 70,32 pour cent de complets et 29,68 de partiels.

Ces nombres mesurent l'étendue du mal, le chômage complet indiquant une misère plus profonde. Mais il faut bien dire qu'il y aurait une certaine naïveté à prendre ces chiffres au pied de la lettre. Sans mettre en doute la vigilance de nos Comités, peut-on douter que nombre de chômeurs inscrits comme ne gagnant rien du tout, n'aient cependant quelque minime occupation ?

COMITÉ LOCAL DE LA VILLE DE LIÈGE

I. — INDUSTRIE

GROUPES D'INDUSTRIES		CHOMEURS		
		Complets	Partiels	Total
I.	Pêche.	—	1	1
II.	Mines.	144	136	280
III.	Carrières	8	2	10
IV.	Métaux	1216	619	4311
	Armuriers	2079	397	
V.	Céramiques	18	2	20
VI.	Verrières	14	9	23
VII.	Chimiques	77	47	124
VIII.	Alimentaires	283	72	355
IX.	Textiles	52	61	113
X.	Vêtements	2588	362	2950
XI.	Construction	1482	295	1777
XII.	Bois et ameublement.	552	88	640
XIII.	Peaux et cuirs	224	115	339
XIV.	Tabac	52	46	98
XV.	Papier	95	14	109
XVI.	Livre.	325	109	434
XVII.	Art et précision	191	18	209
XVIII.	Transports.	424	154	578
N'ayant pu être classés dans un groupe du recensement :				
	Electriciens	106	46	152
	Mécaniciens	187	64	251
	Machinistes et chauffeurs.	105	46	151
	Ouvriers d'usine	840	322	1162
	Manœuvres	445	215	660
	Autres ouvriers	121	56	177
	Employés en général	344	102	446
	Employés de l'industrie	63	22	85
	Horticulture	31	4	35
		12056	3424	

II. COMMERCE.

VENTE DES PRODUITS DES INDUSTRIES		CHOMEURS		
		Complets	Partiels	Total
XXI.	Mines et carrières	2	—	2
XXIV.	Chimiques.	1	—	1
XXVI.	Alimentaires.	11	1	12
XXVII.	Textiles et vêtements . .	4	—	4
XXVIII.	Bois, ameublement, cons- truction.	4	2	6
XXV.	Banque et crédit	15	4	19
XXXVI.	Assurances	27	4	31
XXXVIII.	Industrie hôtelière . . .	177	30	207
XXXIX.	Divertissements publics. .	76	6	82
N'ayant pu être classés dans un groupe du recensement :				
	Divers	123	9	132
	Voyageurs	134	18	152
	Demoiselles de magasin . .	199	41	240
	Employés de commerce . .	509	192	701
		1282	307	1589

Le classement des ménages auxquels appartiennent ces chômeurs n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Il serait tout à fait erroné de ranger parmi les ménages de chômeurs partiels ceux où il y a des chômeurs complets. De là la nécessité de trois classes :

les ménages où il n'y a que des chômeurs complets — ils sont 21.797 et représentent 64 pour cent des ménages;

ceux où il n'y a que des chômeurs partiels — ils sont 7.750 ou 22 pour cent;

et ceux qui ont des chômeurs complets et des chômeurs partiels, ou ménages mixtes, qui sont 4.720 ou 14 pour cent.

Le tableau de la page 21 donne d'autres indications intéressantes à ce sujet.

Pour terminer, voici une moyenne qui est frappante et qu'on peut retenir : il y a, en moyenne, exactement 3 personnes dans les ménages de chômeurs, soit 30 personnes par

ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

12^{me} Quinzaine se terminant le 2 octobre 1915.

	Chiffres absolus	Pour cent.
NOMBRE DE MÉNAGES		
a) où il n'y a que des chômeurs complets . . .	21.799	63.86
b) où il n'y a que des chômeurs partiels . . .	7.581	22.20
c) où il y a des chômeurs complets et des chômeurs partiels (ménages mixtes) . . .	4.759	13.94
Total. .	34.139	100.—
NOMBRE DE CHOMEURS		
A. Complets.		
1 ^o) dans les ménages où il n'y a que des chômeurs complets.	27.196	80.91
2 ^o) dans les ménages mixtes	6.414	19.09
Total. .	33.610	100.—
B. Partiels.		
1 ^o) dans les ménages où il n'y a que des chômeurs partiels	8.628	60.83
2 ^o) dans les ménages mixtes	5.556	39.17
Total. .	14.184	100.—
C. Des deux catégories.		
1 ^o) complets	33.610	70.32
2 ^o) partiels.	14.184	29.68
Total. .	47.794	100.—
NOMBRE DE MÉNAGÈRES		
a) dans les ménages où il n'y a que des chômeurs complets	13.326	56.12
b) dans ceux où il n'y a que des chômeurs partiels	6.545	27.56
c) dans les ménages mixtes.	3.876	16.32
Total. .	23.747	100.—
NOMBRE D'ENFANTS EN DESSOUS DE 16 ANS		
a) dans les ménages où il n'y a que des chômeurs complets	16.125	51.17
b) dans ceux où il n'y a que des chômeurs partiels	9.786	31.06
c) dans les ménages mixtes.	5.598	17.77
Total. .	31.509	100.—
PERSONNES SECOURUES		
a) dans les ménages où il n'y a que des chômeurs complets	56.647	54.97
b) dans les ménages où il n'y a que des chômeurs partiels	24.959	24.22
c) dans les ménages mixtes	21.444	20.81
Total. .	103.050	100.—

ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

12^{me} Quinzaine se terminant le 2 octobre 1915.

Moyennes par ménage.

- I. En général (34.139 ménages) :
- 1,40 chômeur (complet ou partiel),
0,70 ménagère
et 0,92 enfant
3,02 personnes secourues.
- II. Ménages de chômeurs complets (21.799 ménages) :
- 1,24 chômeur,
0,61 ménagère
et 0,74 enfant
2,59 personnes secourues.
- III. Ménages de chômeurs partiels (7.581 ménages) :
- 1,14 chômeur,
0,86 ménagère
et 1,30 enfant
3,30 personnes secourues.
- IV. Ménages mixtes (4.759 ménages) :
- 2,51 chômeurs,
0,81 ménagère
et 1,17 enfant
4,49 personnes secourues.

10 ménages, et elles se répartissent de la manière suivante :
14 sont des chômeurs, 7 des ménagères et 9 des enfants
en dessous de seize ans.

On voit au tableau ci-dessus que la composition de ces
ménages est différente selon qu'ils appartiennent aux diverses
catégories indiquées.

J'arrête ici, Messieurs, cet aperçu déjà trop long. Il y a,
dans ce travail auquel mes bureaux sont occupés, de nom-
breux renseignements qui jettent la lumière sur la crise que
traverse notre vie économique. Mais ce travail est loin d'être
terminé ; il mérite qu'on y attache, plus tard, une sérieuse
attention.

Mode de distribution des secours.

Le règlement du service d'aide et protection aux sans-travail nécessiteux impose la distribution des secours en nature. Cette condition est remplie lorsque la distribution se fait non seulement directement en marchandises, mais encore indirectement en bons.

J'ai montré, dans mon dernier rapport, que ces prescriptions ont été généralement observées dans notre arrondissement.

Le Comité local de la Ville de Liège, par suite de circonstances particulières, n'a pu employer les bons qu'à partir de la quatorzième quinzaine. L'émission en a été entourée de toutes les garanties désirables. On sait que le bon adopté par le Comité de Liège a, depuis, été imposé par le Comité National à tous les organismes locaux. Il en est résulté quelques difficultés : plusieurs comités auraient voulu conserver le système en vigueur qui leur donnait entière satisfaction. Il m'eût été agréable d'éviter, autant que possible, les changements, mais le modèle ayant été en quelque sorte imposé, le Comité National n'a pu permettre aucune dérogation.

La dépense à résulter de la création des bons étant très élevée, le Comité provincial, sur ma proposition, a décidé de concentrer tout le service à la Direction provinciale et de solliciter l'intervention du Comité National dans la dépense.

Vous apprendrez avec satisfaction que la charge n'incombera plus aux comités locaux.

La Direction provinciale fournira les bons nécessaires aux comités des arrondissements de Liège, de Huy et de Waremme.

Les comités locaux de Liège et de Seraing sont toutefois autorisés à traiter séparément avec leur fournisseur habituel.

Le Comité de l'arrondissement de Verviers fait imprimer des bons qui auront cours dans tout l'arrondissement, tandis

que les bons des autres arrondissements ne sont valables que dans la commune.

Les bons fournis par le Service provincial auront une valeur de 1 franc, 0 fr. 50, 0 fr. 25 ou 0 fr. 20. Leur durée de validité est fixée à deux mois.

Les quantités nécessaires pour trois mois s'élèvent approximativement à trois millions et demi.

Nous nous sommes enquis des prix payés habituellement par les comités locaux qui ont émis des bons avant l'institution du Service provincial.

Nous évaluons à plus de 3.000 francs la diminution des dépenses, pour la période janvier à mars, résultant de la centralisation du service.

Comité exécutif.

Dans mon dernier rapport, j'annonçais que le Comité exécutif venait de se diviser en trois sections, de façon à pouvoir expédier plus rapidement les affaires courantes.

Ces sections sont composées comme suit :

Présidents : M. Neujean. MM. Troclet. MM. de Ponthière.

Membres : Mlle Fischer. Cormeau. Dewinter.

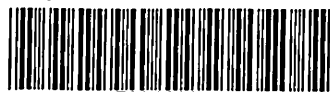
MM. Grisard. Hanquet. Goebel.

Nagant. Lairesse. Lapaille.

Trasenster. Yeansenne.

Ces sections se sont réunies chacune une fois ; les trois séances se sont tenues aux dates suivantes : 6 et 20 novembre et 4 décembre. Elles ont eu à s'occuper de 227 recours qui leur avaient été soumis. De ceux-ci, 78, transmis aux comités locaux, furent admis par eux. Des autres, 17 ont été admis par les sections, 121 ont été rejetés et 11 ont été renvoyés pour complément d'instruction.

ULg - C.I.C.B.



708601123

LIBER